

Procès-verbal de l'élection du conseil régional de Rhône-Alpes

Le conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Rhône-Alpes, 16 rue du Parc 69500 BRON, a procédé au renouvellement de ses membres le 29 octobre 2014.

1. Rappel du nombre de sièges à pourvoir :

Pour le collège des libéraux :

Département de l'Ain (01) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

Département de l'Ardèche (07) :

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

Département de l'Isère (38) :

2 membres libéraux suppléants avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

Département de la Loire (42) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

Département du Rhône (69) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

XG
PB



Département de la Savoie (73) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

Département de la Haute-Savoie (74) :

1 membre libéral titulaire avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

1 membre libéral suppléant avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

Pour le collège des salariés :

2 membres salariés titulaires avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

2 membres salariés suppléants avec une durée de mandat de 6 ans (scrutin principal)

1 membre salarié suppléant avec une durée de mandat de 3 ans (scrutin complémentaire)

2. Ouverture de la séance

Election du bureau de vote :

Monsieur Roger HERRMANN, président du conseil régional a ouvert la séance à 14h15 et a invité l'assemblée des électeurs présents à élire un bureau de vote composé d'un président et de deux assesseurs. Ont été élus :

- Monsieur Xavier GALLO en qualité de président du bureau de vote,
- Monsieur Patrick BARDON et Monsieur Stéphane DURANTE en qualité d'assesseurs.

La liste des électeurs a été remise à chacun d'entre eux.

3. Dépouillement :

Le dépouillement a eu lieu sans désenvelopper en séance publique.

RB XG

4. Résultats :

Collège des libéraux :

CDO 01				
Nom	Prénom	Nombre de voix	Rang	Résultat
SION	Carole	7	1 ^{er}	Titulaire

Nombre d'inscrits : 7 inscrits

Nombre de votants : 7 votants

Nombre de votes valides : 7

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Est déclaré(e) membre titulaire avec une durée de mandat de 6 ans : Mme Carole SION

Le poste de suppléant n'étant pas pourvu.

CDO 07				
Noms	Prénom	Nombre de voix	Rang	Résultat
DEGACHE	Jacques	7	1 ^{er} rang	Suppléant

Nombre d'inscrits : 7

Nombre de votants : 7

Nombre de votes valides : 7

Nombre de bulletins blancs ou nuls :

Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.

Est déclaré(e) membre suppléant(e) avec une durée de mandat de 3 ans : M. Jacques DEGACHE

P.B. XG 8/7

CDO 38				
Noms	Prénom	Nombre de voix	Rang	Résultat
COSSALTER	Bernard	7	2 ^{ème}	2 ^{ème} suppléant
VAILLANT	Jean Jacques	8	1 ^{er}	1 ^{er} suppléant

Nombre d'inscrits : 14 inscrits

Nombre de votants : 10 votants

Nombre de votes valides : 8

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.

Sont déclarés membres suppléants avec une durée de mandat de 3 ans : M. Jean Jacques VAILLANT (1^{er} suppléant) et M. Bernard COSSALTER (2^{ème} suppléant)

CDO 42				
Noms	Prénom	Nombre de voix	Rang	Résultat
AUBERT	Daniel	6	1 ^{er}	Titulaire
MUIZZO	Jean Bernard	1	2 ^{ème}	Suppléant

Nombre d'inscrits : 9 inscrits

Nombre de votants : 7 votants

Nombre de votes valides : 7

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Est déclaré(e) membre titulaire avec une durée de mandat de 6 ans : M. Daniel AUBERT

Est déclaré(e) membre suppléant(e) avec une durée de mandat de 6 ans : M. Jean Bernard MUIZZO

P.B. X.G. 

CDO 69				
Noms	Prénom	Nombre de voix	Rang	Résultat
FANJAT	Hervé	10	1 ^{er}	Titulaire
POMMEROL	Pascal	4	2 ^{ème}	Suppléant

Nombre d'inscrits : 14

Nombre de votants : 14

Nombre de votes valides : 14 valides

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Est déclaré(e) membre titulaire avec une durée de mandat de 6 ans : M. Hervé FANJAT

Est déclaré(e) membre suppléant(e) avec une durée de mandat de 6 ans : M. Pascal POMMEROL

CDO 73				
Noms	Prénom	Nombre de voix	Rang	Résultat
BRUN	Henri Georges	4	2 ^{ème}	Suppléant
FEGER	Philippe	6	1 ^{er}	Titulaire

Nombre d'inscrits : 8

Nombre de votants : 7

Nombre de votes valides : 6

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Est déclaré(e) membre titulaire avec une durée de mandat de 6 ans : M. Philippe FEGER

Est déclaré(e) membre suppléant(e) avec une durée de mandat de 6 ans : M. Henri Georges BRUN

P.B. XG

CDO 74				
Noms	Prénom	Nombre de voix	Rang	Résultat
GOMICHO	Denis	4	2 ^{ème}	Suppléant
ROUX	Jean Francis	8	1 ^{er}	Titulaire

Nombre d'inscrits : 12 inscrits

Nombre de votants : 12 votants

Nombre de votes valides : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir. Sont proclamés élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Est déclaré(e) membre titulaire avec une durée de mandat de 6 ans : M. Jean Francis ROUX

Est déclaré(e) membre suppléant(e) avec une durée de mandat de 6 ans : M. Denis GOMICHO

P.B. 8/17 7/67

Collège des salariés :

Nombre d'inscrits : 17 inscrits

Nombre de votants : 14 votants

Nombre de votes valides : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Noms	Prénom	Nombre de voix	Rang	Résultat
BAES	Christelle	7	4 ^{ème}	
DEFOUR	Pierre	5	Non éligible	
GIROUD	Maurice	10	1 ^{er}	
LAPLASSE	Agnès	10	2 ^{ème} / age	
MARCUCCI	Anaïs	6	5 ^{ème}	
PETIT	Camille	9	3 ^{ème}	

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 29 octobre 2014.

Ont été reconnus inéligibles :

- Monsieur Pierre DEFOUR au motif qu'il n'étant pas à jour de sa cotisation ordinale,
Mr DEFOUR Pierre est inéligible conformément à l'article R. 4125 -1 du Code de la Santé Public.

Il en résulte que ces candidats ne peuvent être proclamés élus.

Ceux des candidats qui auront obtenu le plus grand nombre de voix seront élus titulaires jusqu'à concurrence du nombre de sièges de titulaires à pourvoir.

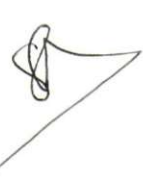
Seront élus en qualité de membres suppléants les candidats suivants dans l'ordre du nombre de voix obtenues et jusqu'à concurrence du nombre de sièges de suppléants à pourvoir, scrutin principal et scrutin complémentaire confondus.

Ensuite, un tirage au sort déterminera ceux des membres titulaire dont le mandat vient à expiration respectivement dans les délais de trois ou six ans, soit en 2017 ou 2020.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu.

Sont déclarés membres titulaires avec une durée de mandat de 6 ans : M. Maurice GIROUD et Mme Camille PETIT

Est déclarée membre titulaire avec une durée de mandat de 3 ans, par tirage au sort : Mme Agnès LAPLASSE

P.B.  XG

Sont déclarés membres suppléants avec une durée de mandat de 6 ans : Mme Christelle BAES et Mme Anaïs MARCUCCI

Est déclaré(e) membre suppléant(e) avec une durée de mandat de 3 ans :

5. Réclamations / décisions prises par le bureau de vote / incidents :

La séance a été clôturée le 29 octobre 2014 à 15h 52

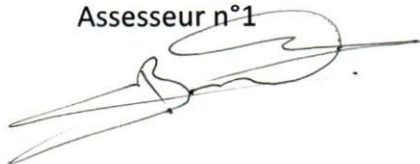
Le Président du bureau de vote

Xavier GALLO



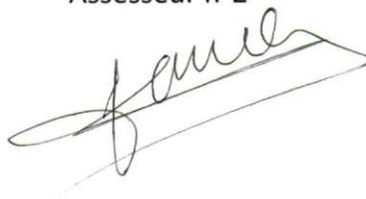
Patrick BARDON

Assesseur n°1



Stéphane DURANTE

Assesseur n°2



ANNEXE :

- Bulletins de vote dont la validité est contestée ou refusée (bulletins nuls)
- Attestation du président sur l'éligibilité des candidats



Le Mercredi 29 octobre

J'atteste par la présente que,

- d'une part, n'étant pas à jour de sa cotisation ordinale, Mr DEFOUR Pierre est inéligible conformément à l'article R. 4125 -1 du Code de la Santé Publique.
- d'autre part, n'ayant pas fait l'objet de sanctions ordinaires et conformément aux articles R. 4125-1, R. 4321-35, R. 4125-1 du Code de la Santé Publique, les candidats suivant sont éligibles :

Mr	AUBERT Daniel
Mme	BAES Christelle
Mr	BRUN Henri Georges
Mr	COSSALTER Bernard
Mr	DEGACHE Jacques
Mr	FANJAT Hervé
Mr	FEGER Philippe
Mr	GIROUD Maurice
Mr	GOMICHOEN Denis
Mme	LAPLASSE Agnès
Mme	MARCUCCI Anaïs
Mr	MUIZZO Jean Bernard
Mme	PETIT Camille
Mr	POMMEROL Pascal
Mr	ROUX Jean Francis
Mme	SION Carole
Mr	VAILLANT Jean Jacques

Pour faire valoir ce que de droit.

Roger HERRMANN

Président



ELECTION AU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DE RHONE-ALPES

Département de la SAVOIE (73)

Liste des candidats du collège libéral présentée par ordre alphabétique

☐ **BRUN Henri-Georges**, 926 route d'Albertville 73200 PALLUD, né le 7/10/1944, Masseur-Kinésithérapeute DE, Secrétaire général du Conseil départemental de l'ordre de SAVOIE, Conseiller titulaire au Conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Rhône-Alpes

☐ **FEGER Philippe**, La Noisière - La Côte 73470 NANCES, né le 01/02/1943, Masseur-Kinésithérapeute D.E, Vice-président du Conseil départemental de l'ordre de SAVOIE - Assesseur suppléant à la Chambre disciplinaire de première instance du Conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Rhône-Alpes



ELECTION AU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DE RHONE-ALPES

Département de la HAUTE-SAVOIE (74)

Liste des candidats du collège libéral présentée par ordre alphabétique

☐ **GOMICHO** Denis, Villa Paccard 1 chemin de l'Abbaye 74940 ANNECY LE VIEUX, né le 8/07/1959, Masseur-Kinésithérapeute D.E - Moniteur Cadre de Masso-kinésithérapie (certificat) - Ostéopathe D.O, Conseiller suppléant du Conseil national de l'ordre - Vice-président du Conseil départemental de l'ordre de HAUTE-SAVOIE - Président de la Commission Exercice et membre de la Commission promotion du Conseil départemental de l'ordre de HAUTE-SAVOIE - Chargé de missions au Conseil national de l'ordre et conseil régional de l'ordre pour la lutte contre l'exercice illégal de la masso-kinésithérapie - Administrateur Association Agréée de Haute-Savoie pour les Professions Libérales

☐ **ROUX Jean Francis**, 65 chemin du Rozenay 74120 MEGEVE, né le 16/06/1946, Masseur-Kinésithérapeute Rééducateur D.E - Ostéopathe D.O, Secrétaire général adjoint du Conseil départemental de l'ordre de HAUTE-SAVOIE - Vice-président du Conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Rhône-Alpes, remplaçant du président empêché depuis le 7/10/2013 - Assesseur titulaire de la Chambre disciplinaire de première instance du conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Rhône-Alpes - Président d'honneur du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de Haute-Savoie (F.F.M.K.R)



ELECTION AU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DE RHONE-ALPES

Département de l'ISERE (38)

Liste des candidats du collège libéral présentée par ordre alphabétique

☐ **COSSALTER Bernard**, Hameau des Charmettes 19 route de Grenoble 38120 SAINT-EGREVE, né le 27/12/1950, Masseur-kinésithérapeute D.E - Ostéopathe - Expert judiciaire certifié, Président du Conseil département de l'ordre de l'ISERE - Enseignant vacataire à l'IFMK de Grenoble et à la Faculté de médecine de Grenoble

☐ **VAILLANT Jean-Jacques**, 7 rue du Lac 38070 SAINT-QUENTIN FALLAVIER, né le 5/05/1954, Masseur-kinésithérapeute D.E - Ostéopathe DO, Membre du Conseil d'administration du Syndicat des Masseurs-kinésithérapeutes Rééducateurs de l'Isère - Membre de la Commission Socio-Paritaire Régionale Rhône-Alpes - Membre de l'Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes Rhône-Alpes au sein de l'Union Régionale des Professions de Santé - Secrétaire général adjoint du Conseil départemental de l'Ordre de l'ISERE

